

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2016

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 3 JUIN 2016 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille seize et le premier du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 30 mai 2016 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 3 juin 2016.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI – Conseil syndical – 9 juin 2016 (Karine Grandidier)

Une autorisation de scolarisation hors secteur scolaire est accordée pour un enfant dont les parents doivent construire une maison en cours d'année à Chapelle d'Huin sous réserve de vérification du titre de propriété et du dépôt de permis de construire. Le conseil autorise le remboursement de 1592 € d'électricité à l'entreprise Rigoli car l'école a utilisé le compteur de chantier en 2015. Le conseil valide un devis de bornage de 770 € HT en vue de la vente du terrain de l'école par la commune d'Amancey au SIVU. Le conseil valide le paiement des heures complémentaires réalisées par les différents agents en remplacement des personnels absents.

Le conseil valide le renouvellement de la convention avec le département pour le transport méridien dans les communes de Cléron et Fertans (les coûts sont remboursés par ces communes)

Le conseil valide une dépense supplémentaire de 8 € par enfant scolarisé en CP pour l'achat de livrets individuels. Une subvention de 150 € est accordée pour le cadeau de départ en retraite de Gilles Chatelain.

La commune de Déservillers informe le SIVU qu'elle ne prendra plus en charge la participation au périscolaire pour les collégiens.

CCALL – Conseil communautaire – 27 juin 2016 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Finances : Le versement du FPIC se fera selon la répartition de droit commun communiquée par la préfecture (357 € à payer pour Amondans). Le conseil autorise le président à entamer des négociation pour la revente de Maximarché avec son actuel gérant. Le conseil est informé que la nouvelle grande communauté de commune aura à se prononcer sur le choix entre Fiscalité Additionnelle et Fiscalité Professionnelle Unique. Au niveau urbanisme, la nouvelle communauté de communes devra financer l'élaboration d'un SCOT ou d'un PLUi et sera compétente sur les Zones d'Activité Économique. 7 groupes de travail thématiques constitués de conseillers seront mis en place afin de définir un projet de territoire avec le cabinet KPMG.

La regroupement de la commune de Labergement du Navois avec Levier en commune nouvelle se précise, ce qui entraînera la sortie de Labergement de la CCALL. Il a été demandé par la CCALL à ce que ce regroupement se fasse au 2 janvier 2017 pour préserver la fusion des communautés de commune actuelles au 1^{er} janvier. En contrepartie, le ticket de sortie de Labergement serait réduit à 10 000 €.

Socioculturel : Le conseil vote la mise en place pour la régie de recette du festival des 2 rivières. Le conseil autorise le président à signer la convention pour la vente des cartes jeunes.

Tourisme : Une personne a été recrutée en service civique pour assurer l'accueil touristique à la source du Lison cet été.

Loi NOTRé : Une réunion d'information à destination des conseillers municipaux sur la fusion des communautés de communes est organisée le 9 juillet au CAL.

Divers : Le conseil autorise le président à signer avec Radio Village une convention qui précise les modalités du partenariat engagé depuis plusieurs années avec la Radio concernant les publications d'articles dans le Mag.

Marcel Gaillard est nommé à la mission consultative de l'énergie (SYDED)

MSAP : les candidatures sont reçues jusqu'au 11 juillet et les entretiens auront lieu le 18 juillet. Le conseil valide les devis de réalisation des travaux d'aménagement pour l'accueil du public dans la maison des services (électricité : 1284 € HT, plaquiste : 8985 € HT)

TRAVAUX DE PROTECTION DU CAPTAGE – DEVIS CLÔTURE

3 devis ont été reçus pour la pose d'une clôture autour de la parcelle du captage, d'une hauteur de 2 m avec une porte de 4 m en haut de la parcelle et un portillon de 1 m en bas de la parcelle :

- entreprise de TP Mourot à Silley : 8640 € HT
- entreprise Cuinet à Tarcenay : 7384 € HT
- entreprise France Clôture Environnement à Levier : 6340 € HT

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise France Clôture Environnement.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

FORÊT - AFFOUAGE

Seulement 3 personnes se ont demandé une portion d'affouage cette année. Le volume des grumes de hêtre vendues qui ont été abandonnées par les acheteurs est suffisant pour 3 affouagistes. Robert LAMY signale que ces grumes subissent les intempéries depuis plus d'un an et que le bois très abimé ne peut être vendu au même prix que du bois coupé de l'année. Les grumes seront proposées au prix de 3 € le stère aux affouagistes si le bois est abimé. S'ils ne sont pas intéressés, elles seront proposées à l'entreprise Girard pour transformation en bois déchiqueté et les portions d'affouage seront prises dans ce qui n'a pas été distribué l'année dernière (parcelles 16 et 19).

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Robert LAMY propose que l'on mette en place des poteaux pour barrer proprement le petit coin de pelouse le long du trottoir dans le virage sur la place, ainsi qu'un poteau pour éviter que les voitures ne se garent sur le trottoir dans le village. Le conseil municipal est d'accord sur le principe. Les conseillers examineront les différentes offres de mobiliers urbains proposés dans les catalogues fournisseurs ou poteaux bois vendus à Terre Comtoise.

En ce qui concerne la question de la vitesse dans la grande rue, le service au maire du département a été contacté et a répondu que le STA pouvait être contacté pour apporter son expérience en la matière. Le maire contactera René Tournier du STA d'Ormans pour organiser une visite sur place avec quelques conseillers afin d'étudier quelles sont les solutions envisageables.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

L'escalier en bois qui permet de descendre dans le jardin depuis l'appartement situé au 1^{er} étage du 10 grand rue est très abîmé et dangereux (le bois est pourri, certaines marches sont cassées et les locataires risquent de passer à travers). Il est proposé de remplacer l'escalier. Des devis seront demandés pour un escalier en bois aux entreprises Marion et Bole-Richard, et pour un escalier en métal aux entreprises Oudot et MTBI.

INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE

Suite à la circulaire envoyée par la préfecture le 14 juin, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'attribution d'indemnités de gardiennage pour l'église. La circulaire précise que le montant maximum des indemnités qui peuvent être allouées est de 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Étant donné que l'église n'est pas visitée, le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité de gardiennage.

QUESTIONS DIVERSES

Bail Logement communal

Les locataires du logement situé à l'étage de l'école ont demandé à ce que le bail soit modifié pour faire apparaître le nom des 2 locataires suite à leur mariage. Le conseil autorise le maire à signer un avenant au bail pour ajouter le nom l'époux du titulaire du bail initial.

Bornes incendie

Suite à la visite de contrôle des pompiers, il est demandé à la commune de repeindre les poteaux incendie en rouge avec le numéro de chaque borne en blanc. La prise d'eau de la réserve du château devra être peinte en bleu. Ces travaux seront effectués par l'employé communal. Le poteau de la Grande Rue doit être surélevé (ou le sol abaissé pour permettre le coulage des tuyaux). Il faut également mesurer le débit de sortie des bornes incendie. La société Gaz et Eaux sera sollicitée pour cette prestation. Il est suggéré d'installer une prise d'eau sur le château d'eau. Un devis sera demandé à l'entreprise Mourot.

Course cycliste

Le maire informe le conseil qu'il a autorisée la traversée du village par une randonnée cycliste non chronométrée organisée par le Vélo Club d'Ornans, le 24 juillet.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 2 septembre, sauf si une urgence nécessitait la réunion du conseil en août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.